PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau du Contrôle de Légalité
SA

Arrêté préfectoral
portant attribution de la majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés

Savoie/2023/Programme 0119-01-04

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2335-16 et D.2335-23 ;
VU la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023, notamment son article 11 ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1ier : Une somme de **137 500 euros**, répartie selon l'état annexé au présent arrêté, est attribuée aux bénéficiaires au titre de la majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés pour l'année 2023.

Article 2 : Cette somme fera l'objet d'un versement unique.

Article 3 : Cette demande de paiement sera initiée par le service support financier, le Centre de Services Partagés Régional (CSPR) de la préfecture du Rhône, sous les références suivantes :

- BOP 119 « Concours financiers aux communes et groupements de communes »
- Mission « Relations avec les collectivités territoriales »
- Domaine fonctionnel (Programme – Action – Sous action) : 0119-01-04
- Article d'exécution : 13
- Code Activité : 0119010101A4

Article 4 : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et le Directeur Régional des Finances Publiques Auvergne Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: En application des dispositions de l'article R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble ou via le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Préfet, 20 DEC. 2023

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale

Laurence TUR

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Répartition parts exceptionnelles Dotation Titres Sécurisés 2023

Dép.	Code INSEE	Commune	Attribution prime CTA	Attribution prime CUT	Attribution prime raccordement totale	Total à verser DTS exceptionnelle + prime raccordement de droit commun
73	73008	AIX-LES-BAINS	-	8 000	3 000	11 000
73	73011	ALBERTVILLE	-	-	4 500	4 500
73	73054	BOURG-SAINT-MAURICE	-	8 000	3 000	11 000
73	73065	CHAMBERY	-	24 000	9 000	33 000
73	73081	CHATELARD	-	4 000	1 500	5 500
73	73087	COGNIN	-	-	3 000	3 000
73	73105	ECHELLES	-	-	1 500	1 500
73	73157	MODANE	-	4 000	1 500	5 500
73	73171	MONTMELIAN	-	-	1 500	1 500
73	73179	MOTTE-SERVOLEX	-	4 000	1 500	5 500
73	73181	MOUTIERS	-	4 000	1 500	5 500
73	73204	PONT-DE-BEAUVOISIN	-	4 000	-	4 000
73	73211	QUEIGE	-	-	1 500	1 500
73	73213	RAVOIRE	-	-	1 500	1 500
73	73215	VALGELON-LA ROCHETTE	-	4 000	1 500	5 500
73	73222	SAINT-ALBAN-LEYSSE	-	4 000	1 500	5 500
73	73248	SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	-	8 000	3 000	11 000
73	73257	LES BELLEVILLE	-	-	1 500	1 500
73	73270	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	-	4 000	1 500	5 500
73	73290	VAL-CENIS	-	-	1 500	1 500
73	73296	TIGNES	-	-	1 500	1 500
73	73303	UGINE	-	4 000	1 500	5 500
73	73330	YENNE	-	4 000	1 500	5 500
		TOTAL		88 000	49 500	**137 500**